

Vœu présenté par les élu.e.s du groupe écologiste relatif à l'aide à apporter aux secteurs en difficulté ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables

Pour le conseil d'arrondissement du 3 Novembre 2020

- Considérant l'explosion du nombre de cas de Covid-19 à Paris et dans le 12^e arrondissement ces dernières semaines et le reconfinement qui en découle,
- Considérant la crise économique et sociale amenée à s'intensifier alors que la crise sanitaire a déjà provoqué des difficultés sans précédents en temps de paix,
- Considérant qu'une baisse de l'activité économique de 37 points a été mesurée à Paris en raison du confinement au printemps dernier, en fragilisant en premier lieu les artisans, les petites entreprises, les commerces de proximité et les travailleurs et travailleuses précaires,
- Considérant le rôle des acteurs de proximité – acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels – dans la vie du 12^e et de ses quartiers et dans l'identité de notre arrondissement, alors même que beaucoup d'entre eux seront à nouveau violemment touchés par les conséquences du renforcement des mesures sanitaires,
- Considérant que le dispositif de chômage partiel mis en place par le gouvernement ne bénéficie à ce jour ni aux travailleurs et travailleuses indépendant.es, ni aux auto-entrepreneurs, ni aux intérimaires ou aux saisonniers et saisonnières, ce qui en exclut de nombreuses entreprises enregistrées dans le 12^e arrondissement puisque près de trois quarts d'entre elles ne comptent aucun.e salarié.es,
- Considérant le million de personnes qui en France a basculé dans la pauvreté depuis le début de la crise sanitaire,
- Considérant la hausse dramatique du nombre de personnes en situation de « précarité alimentaire » (disposant de moins de 3.50 euros par jour pour se nourrir) : actuellement 18 Millions de français.es (contre 16 Millions au début de la crise sanitaire) et 7.5 à 8% de la population parisienne, et ce alors que la stratégie Alimentation durable de la ville de Paris prévoit d'éradiquer la précarité alimentaire pour 2030, et que de fortes tensions pèsent actuellement sur les dispositifs d'aide alimentaire dans le 12^e arrondissement,
- Considérant le manque d'ambition du Plan Pauvreté du gouvernement (dont l'acte 2 a été présenté par le premier ministre le 24 Octobre) quant à l'augmentation du nombre et de la qualité des hébergements d'urgence, tandis que les solutions d'hébergement dans le 12^{ème} arrondissement sont insuffisantes,
- Considérant la hausse sans précédent du nombre de personnes allocataires du RSA : +12% à Paris entre janvier et août 2020, soit presque 8000 personnes de plus,
- Considérant l'augmentation de la dette sociale de l'Etat vis-à-vis de la capitale qui en résulte (l'Etat ne remboursant que 70% des sommes avancées par la ville aux allocataires du RSA), et le plan de soutien de

près de 200 millions d'euros mis en place par la Ville de Paris malgré la très forte mise sous tension de ses finances,

Le groupe des élu.e.s écologistes du 12^e arrondissement émet le vœu :

- Que les mesures de soutien, notamment financières, aux acteurs locaux les plus touchés soient renforcées par le gouvernement, en particulier vis-à-vis des secteurs de la culture, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ; vis-à-vis des commerces de proximité, des artisans, des travailleurs et travailleuses précaires,

- Qu'un fonds exceptionnel destiné aux associations de solidarité soit mis en place en urgence, pour aider les associations qui œuvrent au quotidien au service des habitant-es les plus vulnérables, très actives dans notre arrondissement, et sources de résilience en temps de crise,

- Qu'une stratégie visant à une meilleure prise en compte des besoins sociaux – stratégie rendue urgente dans le contexte actuel - soit proposée par le gouvernement aux collectivités et à leurs partenaires, comprenant : la mise en œuvre immédiate du RSA pour les 18- 25 ans ; la mise en œuvre immédiate du « chèque alimentaire » tel que l'a proposé la Convention Citoyenne pour le Climat afin de donner aux plus fragiles l'accès à des produits de bonne qualité, issus de l'agriculture biologique ou des circuits courts, et que le président s'était engagé à appliquer ; la création immédiate de contrats aidés notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

- Que le gouvernement puisse réviser le Plan pauvreté avec des ambitions à la hauteur de la situation dramatique à venir pour les plus fragiles, et puisse notamment augmenter le nombre de places en hébergement d'urgence, avec une répartition géographique adaptée aux besoins, tout en axant sa stratégie de lutte contre la pauvreté sur la garantie des droits fondamentaux à un revenu suffisant et à un logement pérenne, en suivant en la matière les recommandations des associations de lutte contre la grande exclusion. /.